Spécification Gaine Rigide

1.1 Le système de diffusion rigide, tel que distribué par Prihoda, est composé de sections actives et passives fabriqué en acier galvanisé roulé de calibre robuste formant une gaine circulaire avec un arrangement de perforation offrant une performance anticipée, le tout conçue par logiciel capable de fournir des modèles graphiques de flux d'air, des niveaux de puissance acoustique, des dessins cotés, etc.

1.2 Les sections de gaines seront reliées entre elles par un système de joint approuvé par SMACNA et capable de résisté à des pressions de classe 3 et conforme aux exigences de ASHRAE 90.1-2004 section 6.4.4.2.2. Le système de joint est composé de deux collets en acier galvanisé conforme ASTM A653 and A924, le tout assemblé à chaud et scellé avec un joint d'étanchéité EPDM respectant les normes de propagation de feu et fumée (test ASTM standard E84-91a avec 0 flamme/5 fumée) selon le standard ULc exigé par le CNB (Code National du Bâtiment),

1.3 Le système de joint devra être évalué sans fuite sous une pression positive de 10'' w.g. (4.5 kPa), par les laboratoires indépendants Professional Service Industries, Inc., une division de Pittsburgh Testing Laboratories.

1.4 Les conduits sont suspendus par une tige filetée (par d'autres) recouverte d'un tube (cache tige) d'une couleur choisie par l'architecte.

1.5 Chaque section sera enduite de poudre (sans TGIC) dans une couleur choisie par l'architecte, selon la charte de couleur RAL et protégée par une membrane autocollante (à retirer après l'installation).

1.6 Le diffuseur devra assurer un fort taux d'induction, afin d'assurer un différentiel de température minimum dans le jet d'air en zone occupé. C'est-à-dire que le rapport de la différence entre la température du point de consigne et la température de l'air projeté par le diffuseur en zone occupé, par la différence entre la température du point de consigne et la température d'alimentation (en refroidissement ou chauffage); doit être minimisé.

1.7 La performance des diffuseurs devra assurer une vitesse terminale en dessous de 50 ppm (0.25 m/sec) dans la zone d'occupation.

1.8 Les niveaux sonores en débit maximum ne devront pas dépasser 30 NC.